

TROILUS REÇOIT L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR COMMENCER L'ASSÈCHEMENT DES FOSSES Z87 ET J4

Le 19 août 2020, Toronto (Ontario) – Troilus Gold Corp. (TSX : TLG; OTCQB : CHXMF) (« Troilus » ou la « Société ») est heureuse d'annoncer qu'elle a reçu un certificat d'autorisation du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (« MELCC ») en vertu du paragraphe 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2) pour procéder à l'assèchement des fosses Z87 et J4 (ensemble, les « fosses »).

Pour obtenir l'approbation de l'assèchement des fosses, Troilus a soumis une étude d'impact environnemental (« EIE ») le 19 novembre 2019, qui a fait l'objet d'un examen approfondi par le MELCC. Troilus s'est également engagée dans des consultations communautaires avec les familles touchées sur la propriété de Troilus et les collectivités locales de Mississauga et Chibougamau pour les tenir informées de la proposition d'assèchement et prendre en compte les commentaires des parties concernées.

L'ancienne mine de Troilus a été exploitée de 1996 à 2010 et on y a produit plus de 2 millions d'onces d'or et 70 000 tonnes de cuivre. Après l'arrêt des activités d'exploitation en 2010, les fosses Z87 et J4 se sont progressivement remplies d'eau provenant de la pluie et de la fonte des neiges. Au cours des deux dernières années et demie, Troilus a réalisé plus de 80 000 mètres de forage, dont la majorité autour des fosses existantes. L'estimation des ressources minérales fait état de 4,96 Moz d'éq.-or (177 Mt, d'une teneur moyenne de 0,87 g/t éq.-or) et la quantité totale estimée des ressources minérales présumées est passée à 3,15 Moz éq.-or (116,7 Mt, d'une teneur moyenne de 0,84 g/t éq.-or) (voir le communiqué de presse du 28 juillet 2020). L'assèchement des fosses facilitera les efforts d'exploration supplémentaires.

Justin Reid, chef de la direction, directeur du conseil et administrateur de Troilus a commenté la nouvelle en ces termes : « L'obtention du certificat d'autorisation du MELCC pour assécher les fosses J4 et Z87 est une étape importante pour la Société. Notre équipe environnementale a soigneusement étudié l'environnement physique et a échangé avec la collectivité locale pour élaborer un plan d'assèchement qui aura un minimum de répercussions sur le milieu environnant. Une fois terminés, ces travaux permettront à notre équipe technique de procéder en toute sécurité à de nouveaux forages dans la région. Nous apprécions la considération et les commentaires du MELCC dans l'évaluation de notre EIE et l'octroi de l'autorisation d'aller de l'avant avec l'assèchement ».

Des éléments d'infrastructure de soutien à l'assèchement ont été installés sur place (voir la Figure 1), comme une installation de traitement et de pompage de l'eau. Pour obtenir une copie de l'EIE (copie complète en français, résumé en anglais), veuillez consulter notre site Web à l'adresse suivante: www.troilusgold.com

Comme il a été déclaré le 5 août 2020, Troilus a été la première société à obtenir la certification Ecologo de l'UL 2723 : L'Association de l'exploration minière du Québec (« AEMQ ») a lancé en novembre 2019 une norme pour reconnaître et promouvoir les meilleures pratiques environnementales, sociales et économiques : il s'agit de la première certification de ce type pour les sociétés d'exploration minière. Troilus s'engage à assurer une gestion responsable de l'environnement.



Figure 1 : Installation de traitement et de pompage des eaux du fosses J4

Personne qualifiée

Les renseignements techniques et scientifiques contenus dans cette présentation ont été examinés et approuvés par Bertrand Brassard, titulaire d'une maîtrise ès sciences, géologue principal de projet, et qui est une personne qualifiée selon le Règlement 43-101. M. Brassard a également vérifié les données techniques contenues dans cette présentation selon les normes reconnues par l'industrie. M. Brassard est un employé de Troilus et n'est pas indépendant de la Société en vertu du Règlement 43-101.

À propos de la Société Troilus Gold

Troilus Gold est une société d'exploration minière établie à Toronto qui se concentre sur les projets d'exploration au stade avancé et la mise en valeur précoce, ainsi que sur l'expansion éventuelle des ressources minérales et la réouverture de l'ancienne mine d'or et de cuivre Troilus. Le terrain minier de Troilus, d'une superficie de 107 326 ha, se trouve dans la ceinture de roches vertes Frotêt-Evans, au Québec (Canada). Entre 1996 et 2010, Inmet Mining Corporation a exploité la mine Troilus en tant que mine à ciel ouvert. Cette dernière a produit plus de 2 millions d'onces d'or et près de 70 000 tonnes de cuivre.

Pour plus de renseignements :

Justin Reid
Chef de la direction
+1 647 276-0050 poste 1305
justin.reid@troilusgold.com

Paul Pint
Président
+1 416 602-1050
paul.pint@troilusgold.com

Mise en garde concernant les déclarations et informations prospectives

Le présent communiqué de presse contient des « énoncés prospectifs » au sens de la législation canadienne applicable en matière de valeurs mobilières. Les déclarations prospectives comprennent, mais sans s'y limiter, les déclarations concernant l'impact et les répercussions du Certificat d'autorisation et des conditions d'assèchement, le MELCC, le potentiel de croissance et les éventuels aspects économiques du projet et la compréhension du projet par la Société; le potentiel de développement et le calendrier du projet; l'estimation des ressources minérales; la réalisation d'estimations des ressources minérales; le calendrier prévu de l'évaluation économique préliminaire; le moment auquel aura lieu de l'exploration future prévue et son ampleur; les résultats anticipés du programme de forage prévu de la Société pour 2020 et leur impact possible sur l'importance potentielle des ressources minérales estimées; le coût des activités futures; les dépenses en immobilisations et les dépenses d'exploitation; le succès des activités d'exploration; la capacité prévue des investisseurs de continuer à bénéficier des faibles coûts de découverte de la Société, de l'expertise technique et du soutien des collectivités locales; et le moment prévu pour le dépôt du rapport technique. De façon générale, les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi de mots évoquant l'avenir comme « planifier », « prévoir », « s'attendre à », « budgéter », « estimer », « projeter », « prédire », « anticiper », « croire » ou des variations, y compris dans la forme négative, de ces termes, expressions ou énoncés qui indiquent que certains événements, actions ou résultats « pourraient » ou « pourront » survenir, être réalisés ou être atteints. Les énoncés prospectifs sont formulés sur la foi de certaines hypothèses et d'autres faits importants qui, s'ils sont erronés, pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de Troilus soient considérablement

différents des résultats, performances ou réalisations futurs exprimés dans ces énoncés ou que celles-ci supposeraient. Ces énoncés et renseignements se fondent sur de nombreuses hypothèses concernant les stratégies commerciales actuelles et futures et le contexte dans lequel Troilus exercera ses activités à l'avenir. Certains facteurs importants susceptibles d'entraîner une différence significative entre les résultats, le rendement ou les réalisations réels et ceux mentionnés dans les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, les fluctuations des taux de change, le climat économique mondial, la dilution, la volatilité du prix des actions et la concurrence. Les énoncés prospectifs sont soumis à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et à d'autres facteurs importants qui peuvent faire en sorte que les résultats réels, le niveau d'activité, le rendement ou les réalisations de Troilus soient sensiblement différents de ceux exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs, y compris, mais sans s'y limiter : l'impact que la pandémie de COVID-19 peut avoir sur les activités de la Société et l'économie en général; l'impact de la reprise après la pandémie de COVID-19 et son impact sur l'or et d'autres métaux; l'absence de garantie que le programme d'exploration entraînera un accroissement des ressources minérales; les risques et incertitudes inhérents aux estimations des ressources minérales; la réception des approbations nécessaires; les incertitudes commerciales générales, économiques, concurrentielles, politiques et sociales; les prix futurs de l'or et d'autres métaux; les accidents, les conflits de travail et les pénuries; les risques environnementaux et autres risques affectant l'industrie minière, y compris, sans s'y limiter, les risques et incertitudes énoncés dans le dernier avis annuel de la Société, dans le rapport technique à déposer et dans d'autres documents d'information continue de la Société disponibles sous le profil de la Société sur le site www.sedar.com. Même si Troilus a tenté de déterminer les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels soient très différents de ceux qui figurent dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les prévisions, estimations et attentes à l'égard des résultats ne soient pas réalisées. Il n'existe aucune garantie que cette information sera exacte, puisque les résultats réels et les événements futurs pourraient être très différents de ceux anticipés et formulés dans ces énoncés. Par conséquent, les lecteurs ne doivent pas accorder un crédit indu aux énoncés prospectifs. Troilus ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, sauf si les lois applicables en matière de valeurs mobilières lui imposent de le faire.